

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY

Date création 15 décembre 2008

Entrée en vigueur 1^{er} janvier 2009

Dates modifications statutaires 6 décembre 2010
23 janvier 2012

Composition :

6 communes membres

	Populations	
	avec doubles comptes	sans doubles comptes
BAULE	2 109	2 043
BEAUGENCY	7 914	7 659
CRAVANT	967	949
LAILLY EN VAL	2 696	2 639
MESSAS	893	875
TAVERS	1 379	1 334
VILLORCEAU	1 183	1 158
Total :	17141	16 657

Siège 1 rue de l'Abattoir à Beaugency (45190)
09 65 37 29 99

Durée illimitée

Ressources fiscales FPU(DGFB)

Conseil de communauté :

Président Yves FICHOU, Maire de Lailly-en-Val

2 Vice Présidents 1^{er} VP : Claude BOURDIN, Maire de Beaugency

2nd VP : Michel OLLIVIER, Maire de Baule

3^{ème} VP : David FAUCON, Adjoint à Beaugency

4^{ème} VP : Michel TRETON, Adjoint à Cravant

5^{ème} VP : Patrick DUCHEZ

6^{ème} VP : Jean BILLARD, Maire de Tavers

7^{ème} VP : Eric GOLEHN, Adjoint à Villorceau

Représentation des communes 7 délégués pour Beaugency et 4 suppléants.
3 titulaires et 2 suppléants pour les autres communes membres

Compétences obligatoires :

1° Aménagement de l'espace :

- schéma directeur et schéma de secteur :

- Elaboration, révision et suivi d'un schéma directeur communautaire à savoir une charte intercommunale de développement de la communauté de communes portant bilan, évaluation des forces, faiblesses et perspectives du territoire ;
- Elaboration d'un document communautaire faisant la synthèse des plans d'occupation des sols (POS) ou plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes membres précisant la localisation et la réglementation des zones.

- Participation à l'élaboration, la révision, le suivi et l'animation de la Charte de Pays ;

- Acquisitions et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires ;

- Mise en place d'un service urbanisme communautaire titulaire de mission d'instruction

2° Développement économique :

- Etude, création, extension, aménagement, gestion et entretien des zones ou parcs d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaire :

- Extension des zones existantes ;
- Les zones à réaliser à compter du 1er janvier 2011
- Zones « Synergie Val de Loire » et « Actiloire II ».

- actions de développement économique :

- Accueil et assistance des entreprises et porteurs de projets en vue de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques ;
- Créations, développement et gestion de pépinières d'entreprises, ateliers relais et leurs infrastructures visant à favoriser l'implantation ou le maintien d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- Suivi et animation de procédures collectives et d'outils opérationnels de soutien au développement et à la restructuration du

commerce et l'artisanat et de l'agriculture

- Aide à la mise en œuvre de formations professionnelles adaptées aux besoins des entreprises existantes ou souhaitant s'installer sur le territoire de la communauté en liaison avec les institutions compétentes ;
- Conduite d'actions de promotion, de communication et de recherche.

- Dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire :

- Service de l'emploi et de l'insertion : participation de la communauté de communes au fonctionnement de la structure ;
- Gestion de l'épicerie sociale.

- Actions de développement touristique :

- Elaboration des politiques touristiques et réflexion sur la mise en place d'actions des communes.

Compétences optionnelles :

*** Protection et mise en valeur de l'environnement.**

- collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

- Assainissement :

- Eaux usées : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif (SPANC),
- Eaux pluviales : création, entretiens des réseaux de collecte des eaux pluviales d'origine urbaine en lien avec la voirie communautaire.

- Mise en valeur et aménagement des bords de Loire dans le cadre du SICALA

2° Politique du logement et du cadre de vie :

- Logement :

- Mise en œuvre, suivi et révision du Programme Local d'Habitat (PLH) ;

- Etude, création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage ;
- Etude, mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté de communes.

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de déplacement communautaire.

*** Voirie d'intérêt communautaire**

- Création, aménagement ou entretien de la voirie d'intérêt communautaire à savoir l'éclairage public et les voiries appartenant aux communes et affectés aux besoins de la circulation routière et plus précisément :

- Les parkings des équipements communautaires (médiathèques et centre aquatique) ;
- Les voies nouvelles liées à l'existence d'un équipement communautaire,
- Les voiries s'étendent des chaussées, bordures et caniveaux, trottoirs et signalisations de revêtement.

*** Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires :**

- Création, extension, aménagement, entretien et exploitation d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire, à savoir les équipements suivants :

- la compétence lecture publique est d'intérêt communautaire : création d'un réseau permettant la mise à disposition de documents et leur utilisation aux meilleures conditions par tous les habitants des communes membres de la Communauté de Communes.
- Le stade nautique sis à Beaugency,

- Le complexe de Bel Air sis à Beaugency,
- La médiathèque sise à Beaugency,
- Les bibliothèques de l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes ;
- Collège de Beaugency : contribution au soutien des activités pédagogiques du fonctionnement du collège et de ses annexes

*** Action sociale d'intérêt communautaire :**

- Services à la famille :

- Mise en réseau et gestion des relais d'assistantes maternelles ;
- Coordination d'une politique communautaire de développement social en direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

- Santé :

Mise en place de pôles de santé pluridisciplinaires.

- Service de proximité :

- Soutien aux associations d'aides à domicile, en complément des participations communales.

Compétences facultatives :

- Service d'incendie de secours :

- Bornes d'incendie et réserves d'incendie : vérification annuelle ;
- Contribution au Service départemental d'incendie et de secours en substitution des communes membres.

- Actions culturelles et sportives :

- Organisation, participation à des événements culturels ou sportifs de rayonnement communautaire et à vocation départementale, régionale ou nationale ;
- Organisation des transports des usagers vers les lieux de spectacles, sportifs et de loisirs communautaires situés dans le canton de Beaugency.

